



L'essentiel

Avec iDécl*ic* Solidaire - Projet, la Région Rhône-Alpes consolide ou aide le **développement des initiatives sociales et solidaires innovantes et créatrices d'emploi**. Ce coup de pouce au démarrage de nouveaux projets vise leur pérennisation et les encourage à trouver leur propre modèle économique à terme.

iDécl*ic* Solidaire Projet

Vous êtes

Dirigeant d'une association, coopérative, entreprise d'insertion ou mutuelle en création ou existante (à condition, dans ce dernier cas, de proposer un développement n'ayant jamais bénéficié d'un soutien financier régional).

À noter

Les chantiers d'insertion ne sont pas éligibles à cette aide, du fait de l'existence de dispositifs de droit commun les concernant à la Région Rhône-Alpes.

Votre projet d'entreprise

Vous avez un projet de création ou de développement dans l'économie sociale et solidaire.

Votre projet répond aux critères suivants :

- **être innovant** (en termes d'activité développée, de gouvernance, de marchés...) et/ou avoir une valeur d'exemplarité,
- être économiquement viable,
- créer ou maintenir des **emplois stables et pérennes** sur la région Rhône-Alpes, à travers une activité générant son propre équilibre financier,
- contribuer à la **consolidation du lien social** : services à la personne, développement local, insertion par l'activité économique, commerce équitable...



De quelle aide pouvez-vous bénéficier ?

Cette aide prend la forme d'une subvention finançant les dépenses liées à la création ou au développement des entreprises sociales et solidaires.

- La subvention, non renouvelable, concerne les dépenses en investissement et/ou en fonctionnement, pour **un montant maximal de 60 000 euros**.
- Vous devez apporter au moins **20% du coût total**.

Comment bénéficier de l'aide ?

- Votre demande d'aide doit être présentée à la **Région** avant la mise en place du projet.
- Vous devez remplir un dossier de demande à télécharger sur le site **www.espaceentreprises.rhonealpes.fr** et le transmettre à la Région, accompagné d'une lettre de demande de subvention adressée à Monsieur le Président de la Région Rhône-Alpes.
- Votre demande sera examinée par un jury puis, si elle est retenue, sera présentée au vote en Commission Permanente.

Contact

Région Rhône-Alpes

Direction de l'Économie, de la Recherche,
du Tourisme et des Technologies
Tél. 04 72 59 49 45

e-mail : espaceentreprises@rhonealpes.fr

www.espaceentreprises.rhonealpes.fr